

# Enquête d'opinion auprès des chefs d'entreprise franciliens sur le thème du RGPD

28 juin 2018

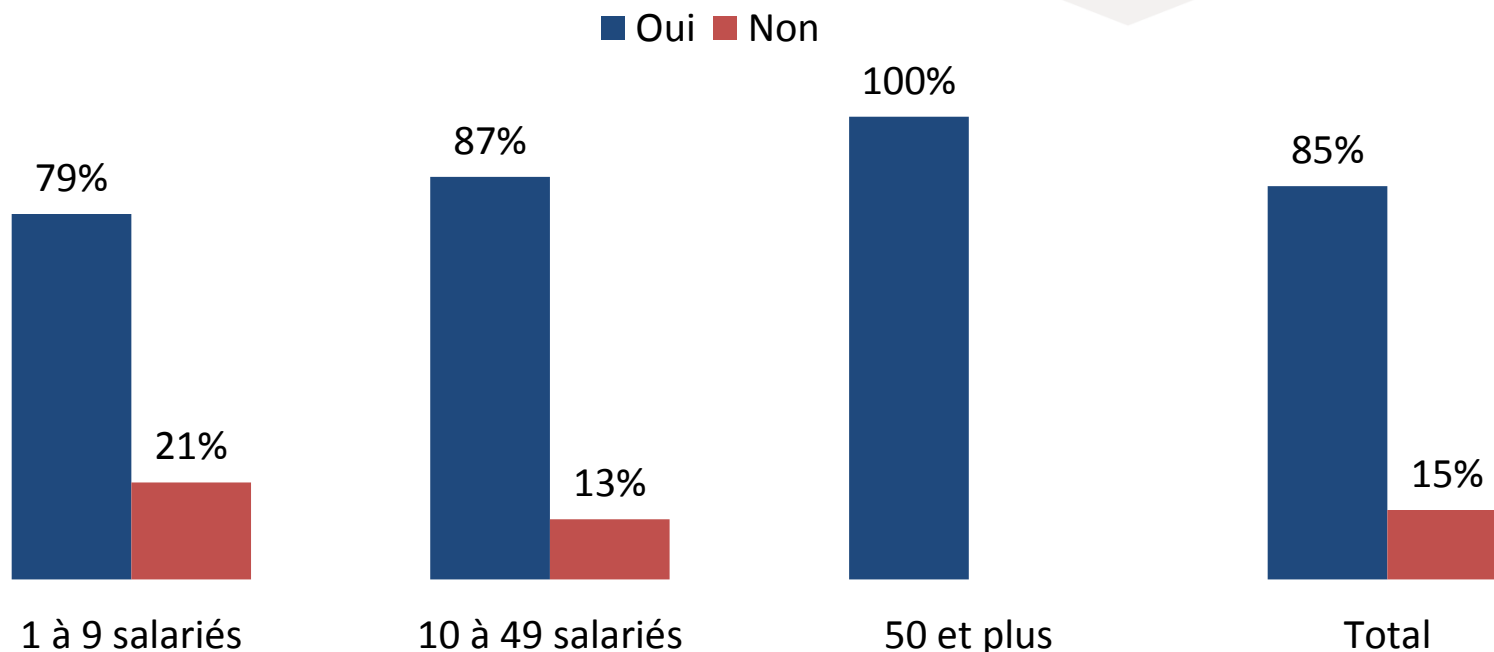


- ➔ Objectif de l'enquête : interroger les chefs d'entreprise franciliens sur leur connaissance du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) suite aux récentes annonces gouvernementales.
- ➔ 303 entreprises ont été interrogées par téléphone par le prestataire Odity en juin 2018.
- ➔ Les résultats ont été redressés par taille de l'entreprise : de 1 à 9 salariés, de 10 à 49 salariés, 50 salariés ou plus.

# Connaissance de la réglementation RGPD

- 85% des chefs d'entreprise franciliens déclarent avoir connaissance des nouvelles règles concernant l'entrée en vigueur du RGPD le 25 mai 2018.

## Avez-vous connaissance des nouvelles règles concernant l'entrée en vigueur du RGPD le 25 mai 2018 ?

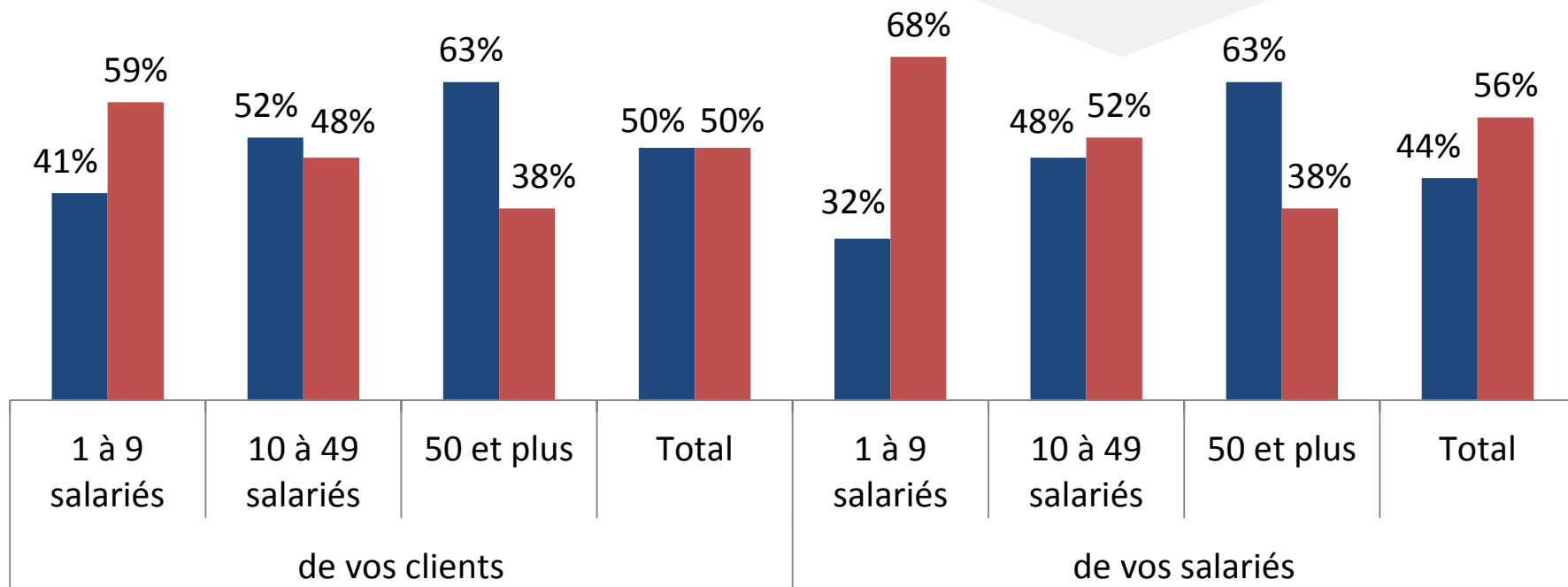


- Plus la taille de l'entreprise est grande, plus la connaissance de la nouvelle réglementation est importante.

# Suivi des données personnelles

Avez-vous mis en place au sein de votre entreprise un suivi régulier des données personnelles

■ Oui ■ Non

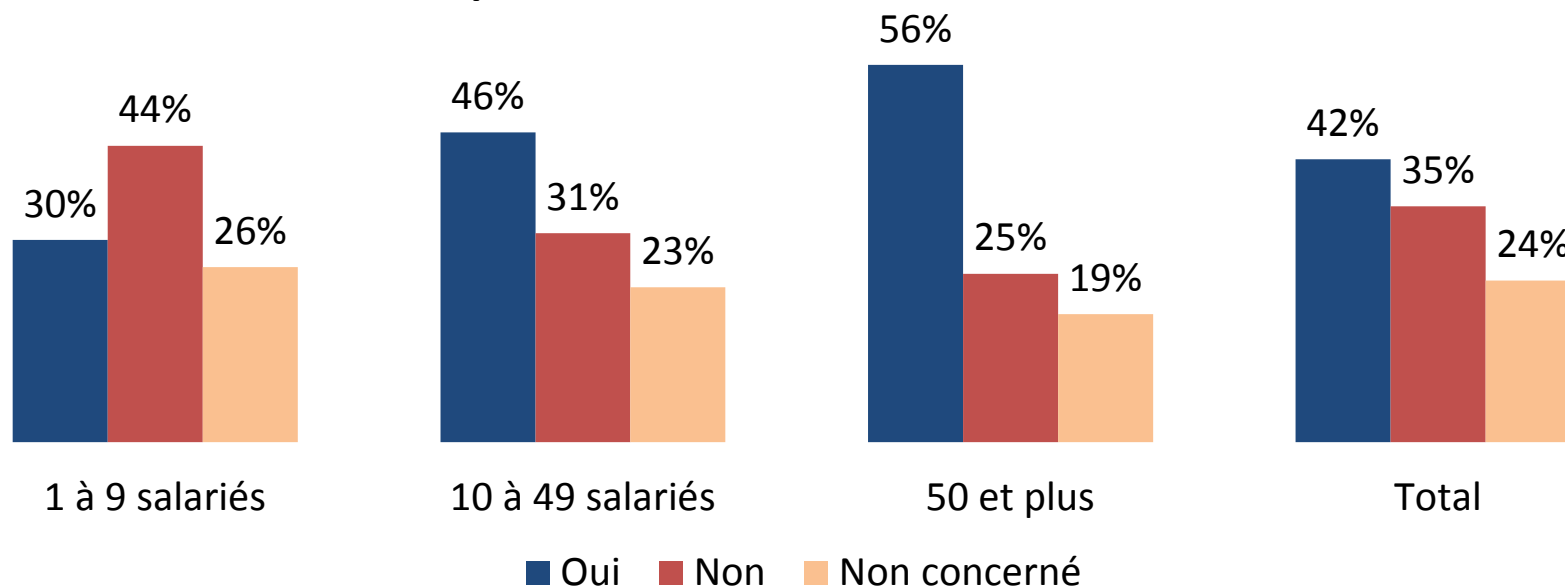


- Une fois encore, la taille de l'entreprise apparaît comme un facteur clé : plus l'entreprise compte de salariés, plus le suivi des données personnelles, des clients comme des salariés, est important .

# Accès aux « droits d'accès / d'opposition / de suppression »

- 64% des chefs d'entreprise franciliens facilitent l'accès aux « droits d'accès/ d'opposition » et/ou « droits de suppression » à ses clients/utilisateurs lorsqu'ils collectent des données, surtout les plus grandes (81% chez les entreprises de 50 salariés et plus contre 57% pour celles de 1 à 9 salariés).

## Avez-vous mis en place des mesures facilitant l'exercice de ces droits

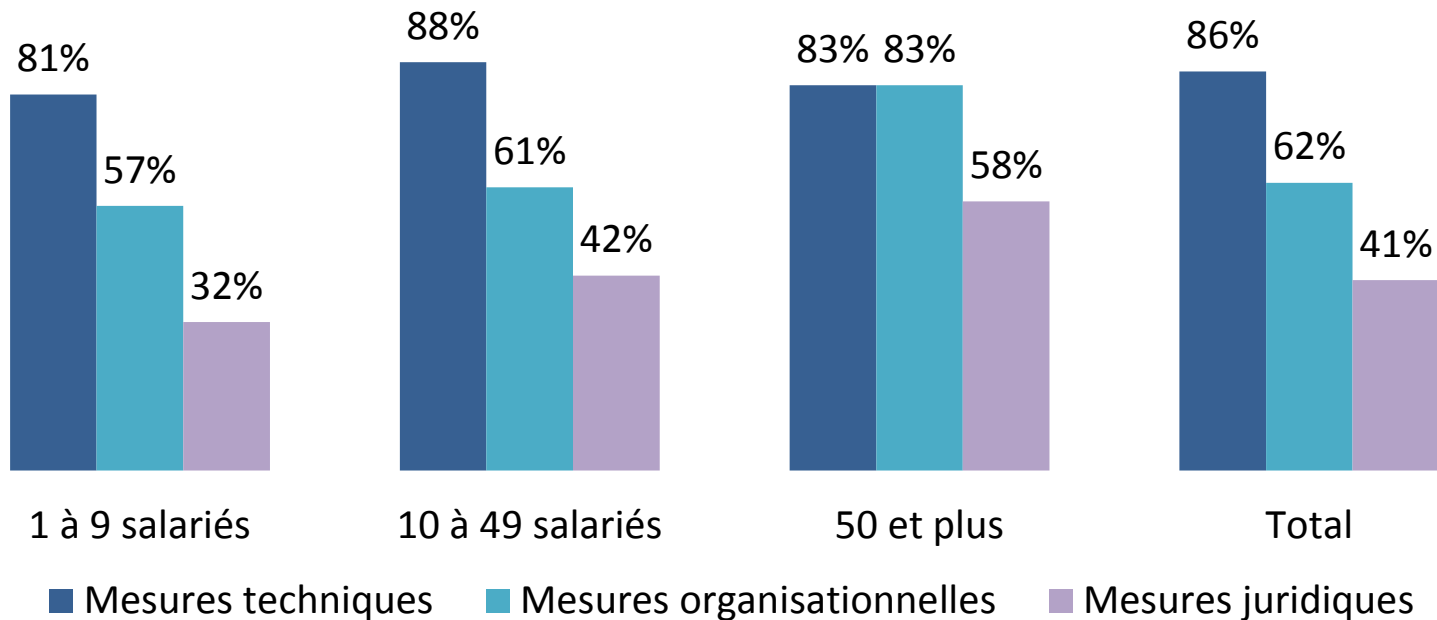


- 42% des entreprises (56% pour les 50 salariés et plus) ont mis en place des mesures facilitant l'exercice de ces droits (par exemple : rubrique conditions générales de vente ou rubrique politique de confidentialité)

# Mesures de protection des données personnelles

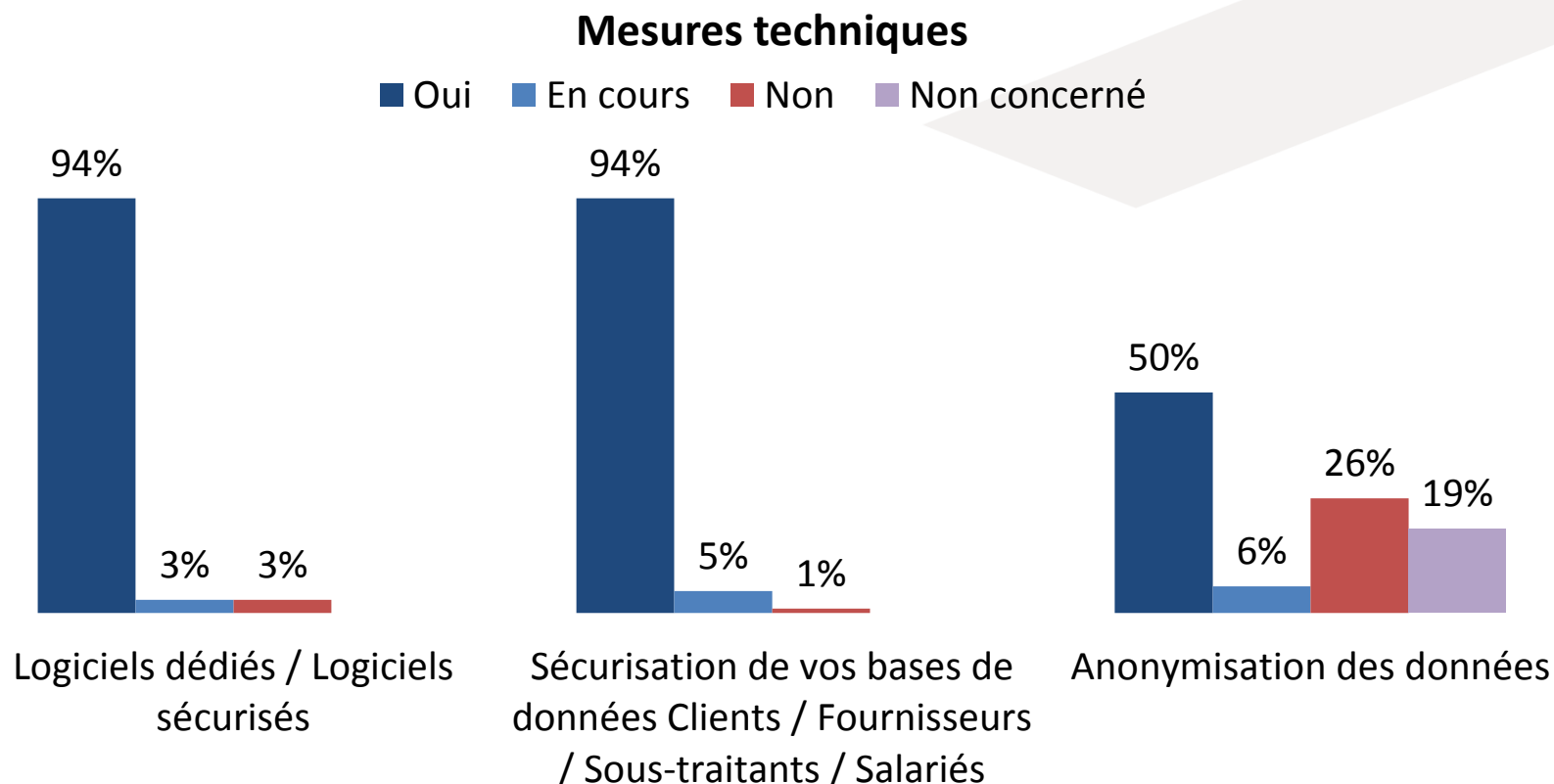
- 51% des entreprises franciliennes ont pris des mesures permettant de respecter les principes de protection des données personnelles (42% pour les 1 à 9 salariés, 75% pour les 50 salariés et plus).
- Parmi ces 51%, 86% ont pris des mesures techniques, 62% des mesures organisationnelles et 41% des mesures juridiques.

## Types de mesures



# Mesures techniques

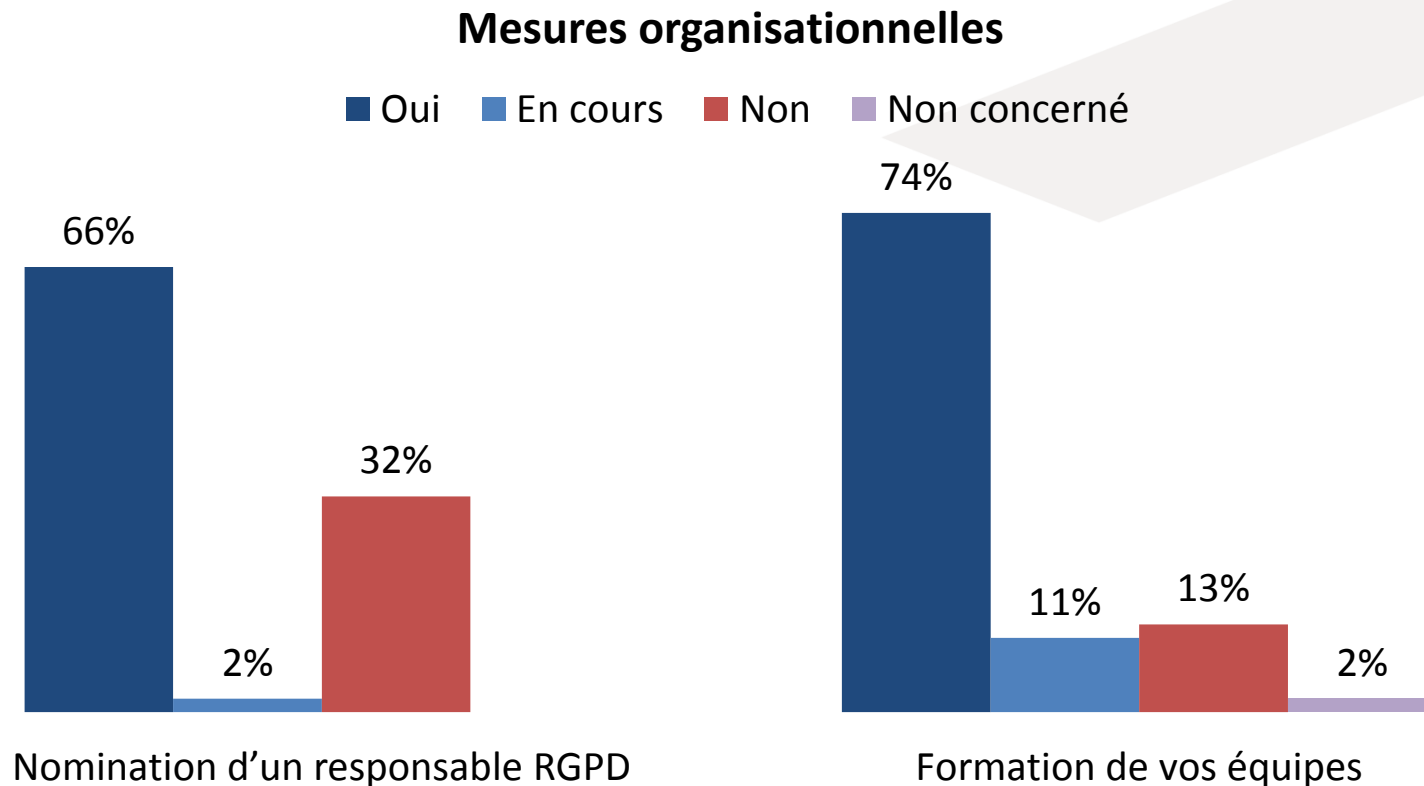
- Les principales mesures techniques sont les suivantes :



- 70% des entreprises de 50 salariés et plus déclarent avoir pris des mesures techniques visant à anonymiser les données.

# Mesures organisationnelles

- Les principales mesures organisationnelles sont les suivantes :

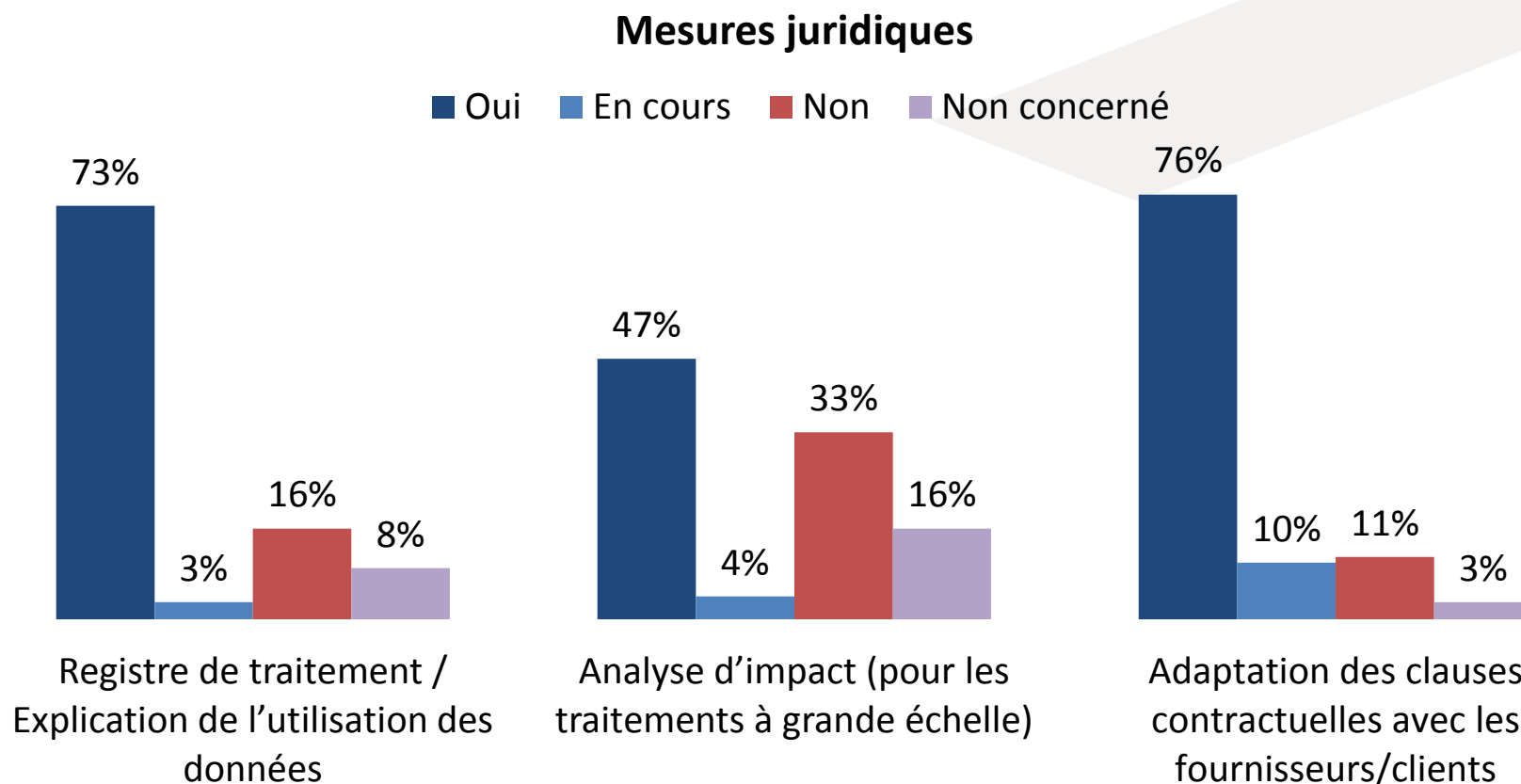


- La formation des équipes concerne surtout les entreprises de 50 salariés et plus (80% de oui).



# Mesures juridiques

- Les principales mesures juridiques sont les suivantes :

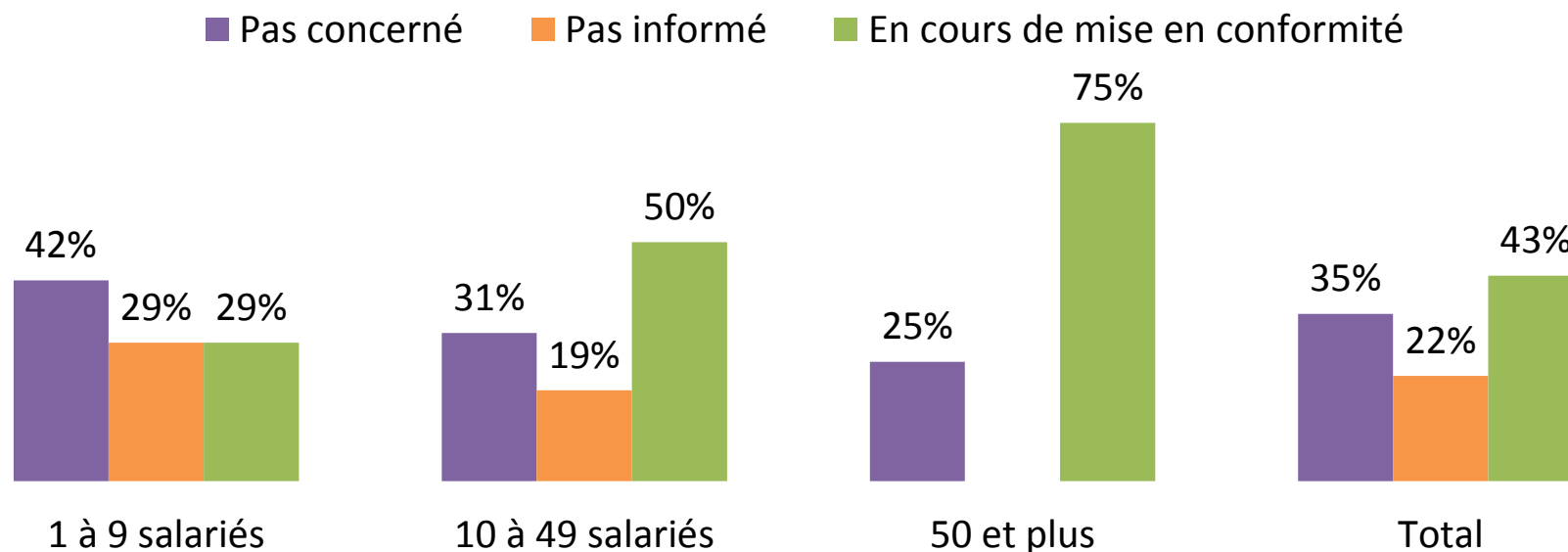


- L'adaptation des clauses contractuelles avec les fournisseurs / clients concerne principalement les entreprises de 10 à 49 salariés (81% de oui).

# Mesures de protection des données personnelles

- 49% des entreprises franciliennes n'ont donc pas pris des mesures permettant de respecter les principes de protection des données personnelles ; les raisons sont les suivantes :

## Pourquoi n'avez-vous pas pris des mesures permettant de respecter les principes de protection des données personnelles ?

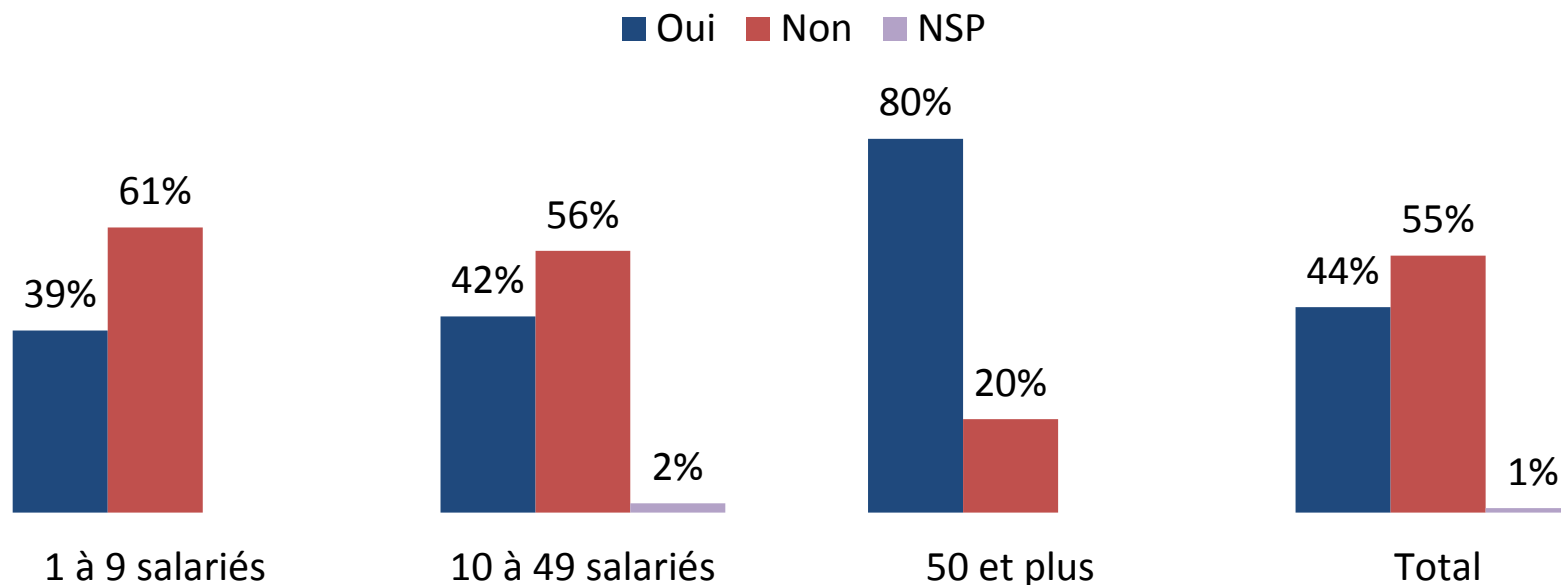


- Pour les entreprises « en cours de mise en conformité », 49% déclarent que l'échéance sera à moins de 6 mois et 39% ne savent pas.

# Coûts liés à la mise en place du RGPD

- La mise en place du RGPD a entraîné des coûts supplémentaires surtout pour les chefs d'entreprise franciliens comptant 50 salariés et plus.

## La mise en place de nouvelles obligations RGPD a-t-elle ou va-t-elle entraîné un coût supplémentaire pour votre entreprise ?

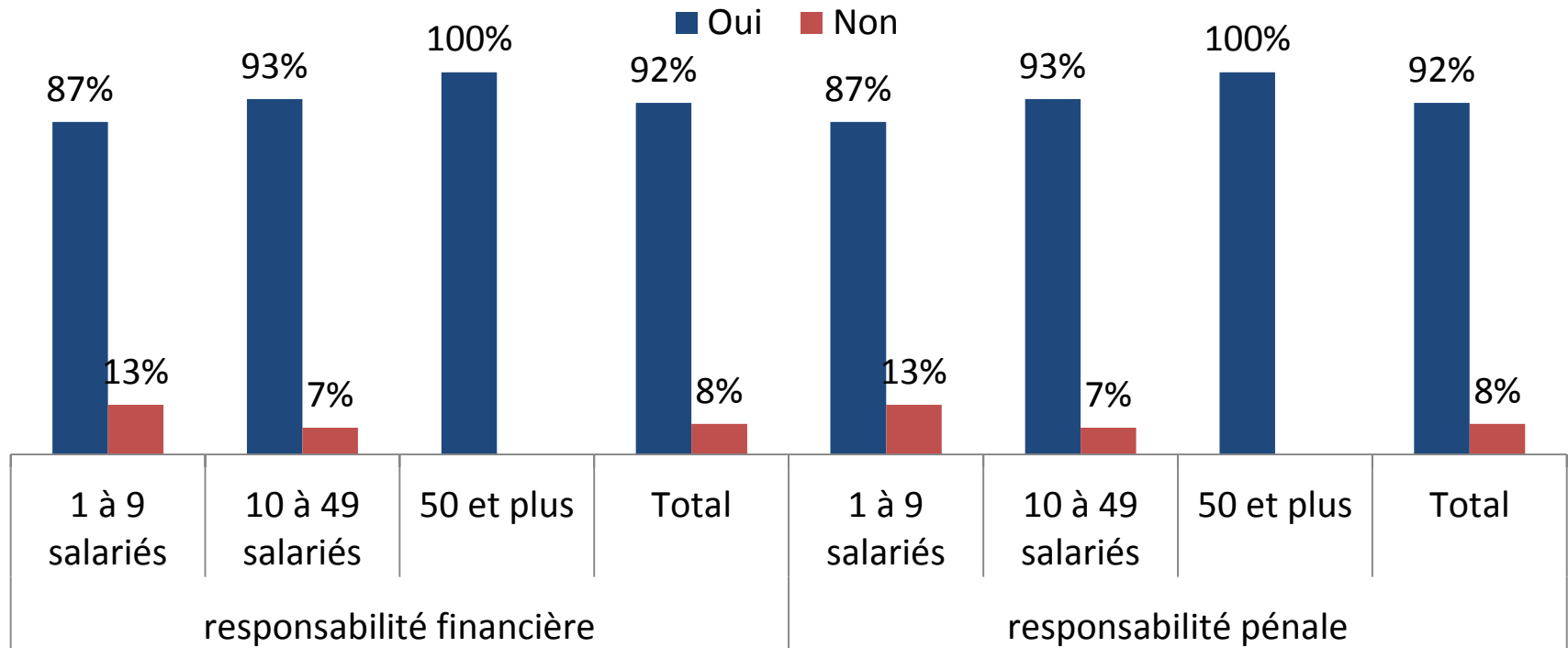


- Parmi les 44% de « oui », 39% des chefs d'entreprise franciliens ne savent pas quel est le coût généré, 31% précisent que le coût a été de 1 000 euros ou moins et 30% plus de 1 000 euros.

# Responsabilité vis-à-vis du non-respect des dispositions du RGPD

- Les chefs d'entreprise franciliens sont extrêmement bien informés des responsabilités qui leur incombent vis-à-vis du RGPD et de ses dispositions, particulièrement les 50 salariés et plus .

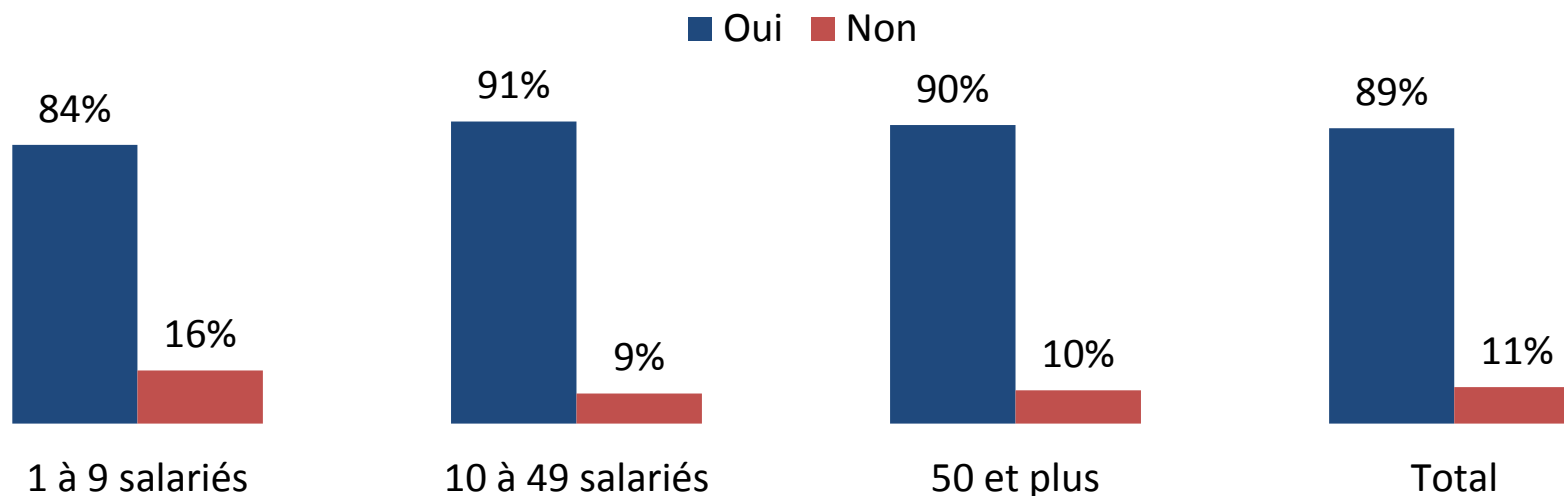
**Savez-vous que le non-respect des dispositions du RGPD engage votre responsabilité...**



# Données personnelles et sous-traitance

- 54% des chefs d'entreprise interrogés ont confié le traitement des données personnelles de leur entreprise à des sous-traitants (63% pour les 50 salariés et plus, 47% pour les 1 à 9 salariés). Et ils sont informés qu'ils sont, de fait, co-responsables.

**Si vous confiez la gestion de vos données à des sous-traitants, savez-vous que vous êtes co-responsable du traitement des données que vous leur confiez ?**



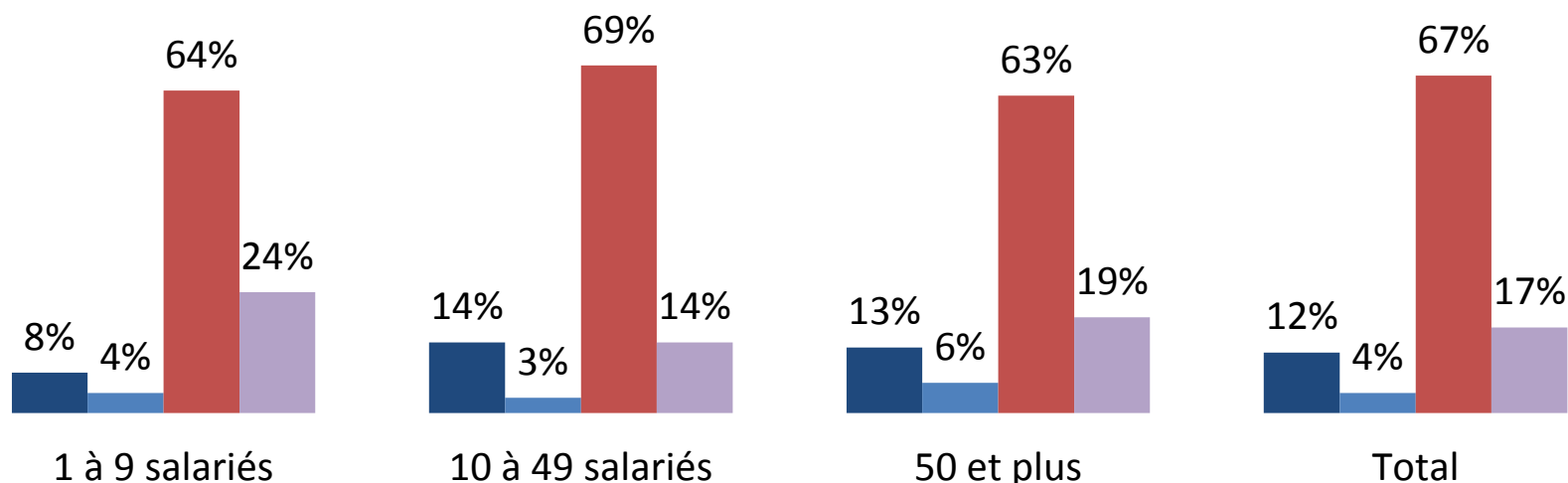
- 46% n'ont donc pas confié le traitement de leurs données personnelles à des sous-traitants. Parmi eux, seuls 5% l'envisagent dans un avenir prochain.

# Stockage des données personnelles

- Environ deux tiers des entreprises franciliennes interrogées affirment que leurs partenaires commerciaux n'exigent pas que les données collectées soient stockées au sein de l'Union européenne.

## Vos partenaires commerciaux exigent-ils que les données collectées par votre entreprise soient stockées au sein de l'Union européenne ?

■ Oui (majoritairement) ■ Une partie ■ Non ■ Pas de partenaires commerciaux

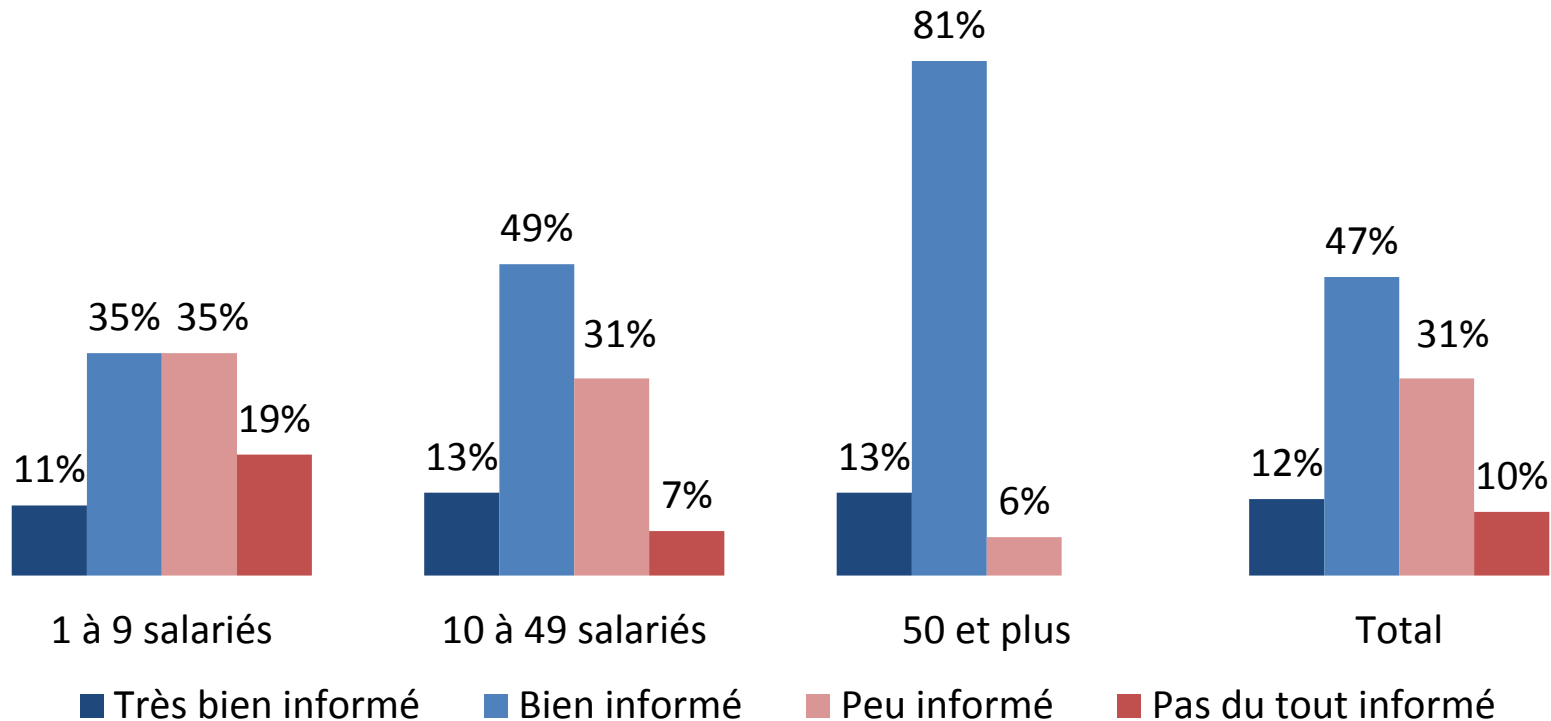


- Par ailleurs, seuls 19% des chefs d'entreprise franciliens déclarent avoir cette exigence avec leurs propres clients, fournisseurs et sous-traitants.

# Mise en conformité avec le RGPD

- Au total, 59% des chefs d'entreprise franciliens estiment être bien ou très bien informés concernant leurs obligations de mise en conformité avec le RGPD. C'est surtout le cas pour les 50 salariés et plus.

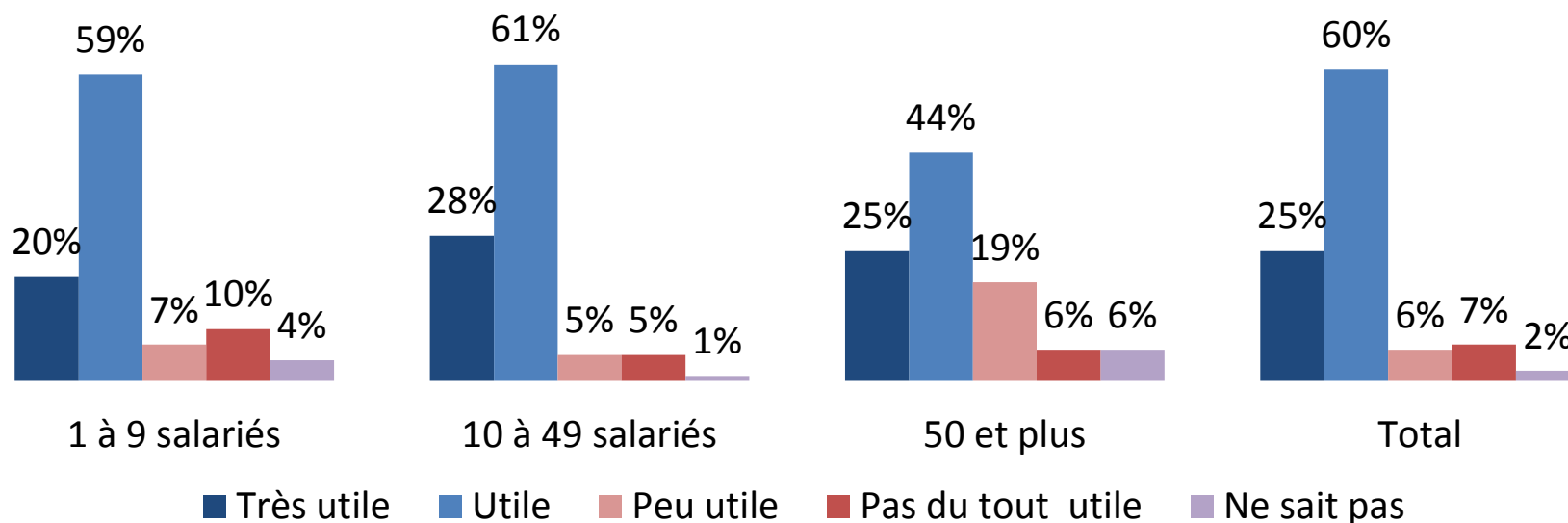
## Concernant vos obligations de mise en conformité avec le RGPD, estimez-vous être



# Rédaction de fiches pratiques par la CCI Paris Ile-de-France

- La rédaction de fiches pratiques afin de se conformer aux nouvelles règles imposées par le RGPD est jugée utile ou très utile par 85% des entreprises franciliennes interrogées.

**La CCI Paris Ile-de-France est en train de rédiger des fiches pratiques pour se conformer aux nouvelles règles imposées par le RGPD, estimez-vous que cela soit... pour votre entreprise**



- Ainsi, 92% des chefs d'entreprise franciliens donnent leur accord pour laisser leurs coordonnées afin de recevoir ces fiches pratiques.



# Enquête d'opinion auprès des chefs d'entreprise franciliens sur le thème du RGPD

28 juin 2018

